

## L'apprentissage des techniques policières – les enseignements qu'Albert Camus nous livre au moyen du roman L'étranger

Gilles Renaud<sup>1</sup>

Le 20 juin 2023

### Propos introductifs

D'entrée de jeu, je me dois de passer aux aveux et de reconnaître que les techniques policières s'enseignent fort bien au sein des écoles spécialisées, notamment à Regina pour ce qui est de la Gendarmerie royale du Canada et à l'École nationale de police, à Nicolet. Et, de plus, n'étant pas policier, je suis nul doute mal situé pour prétendre prodiguer des leçons à celles qui s'évertuent à défendre nos foyers. Toutefois, une carrière de quatre décennies en matière criminelle, dont 28 ans à titre de magistrat, m'inspire à vouloir fournir des aperçus aux enquêtrices quant à certains éléments du travail qui incombent aux agentes de la paix et surtout dans le cadre des enquêtes.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Juge - Cour de justice de l'Ontario - janvier 1995 à avril 2023. Parmi ses livres, relevons Plaider – Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2017, L'évaluation du témoignage Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2008 et Principes de la détermination de la peine, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2004. L'auteur a aussi occupé à titre de Procureur adjoint de la Couronne (Ontario) et d'avocat au sein du ministère de la Justice (Canada).

<sup>2</sup> Voir les [autres documents dans cette série](#) : « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de 'L'arrestation d'Arsène Lupin' » - Jurisource - le 23 mars 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Sherlock Holmes au moyen de 'L'aventure des cinq pépins d'orange' » - Jurisource - le 24 mars 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre 'L'étrange cas du docteur Jekyll et de M. Hyde' », de R.L. Stevenson » - Jurisource - le 3 avril 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de 'L'évasion d'Arsène Lupin' » - Jurisource - le 5 avril 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Arsène Lupin en prison' », Jurisource - le 6 avril 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le mystérieux voyageur' » - Jurisource - le 12 avril 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre sir Arthur Conan Doyle au moyen de la nouvelle 'L'escarboucle bleue' » - Jurisource - le 13 avril 2023' « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le collier de la Reine' » - Jurisource - le 14 avril 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le sept de cœur' mettant en vedette Arsène Lupin » - Jurisource - le 17 avril 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le coffre-fort de madame Imbert' » - Jurisource - le 18 avril 2023; « L'apprentissage des

Qui plus est, je suis d'avis que je suis en mesure d'appuyer les travaux des enquêtrices en relevant une source d'enseignements trop souvent négligée par les formatrices, à savoir le monde de la littérature. À l'appui de cette affirmation, qu'il me soit permis de citer le professeur John Wigmore, illustre enseignant du droit de la preuve :

The lawyer must know human nature. He must deal understandingly with its types and motives. These he cannot all find close around... For this learning he must go to fiction which is the gallery of life's portraits."<sup>3</sup>

Pour nos fins, j'ai reformulé cet extrait en ces termes plus contemporains et pertinents :

The [police officer] must know human nature. He [or she] must deal understandingly with its types and motives. These he [or she] cannot all find close around... For this learning he [or she] must go to fiction which is the gallery of life's portraits."

---

techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'La Perle noire' » - Jurisource - le 28 avril 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements d'Arsène Lupin au moyen de la nouvelle 'Herlock Sholmes arrive trop tard' » - Jurisource - le 1 mai 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle 'Les Hêtres pourpres' » - Jurisource - le 3 mai 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle 'Le diadème de béryls' » - Jurisource - le 5 mai 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle 'L'aristocratie célibataire' » - Jurisource - le 8 mai 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle 'Le pouce de l'ingénieur' » - Jurisource - le 8 mai 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle 'La maison vide' » - Jurisource – le 24 mai 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle 'L'Entrepreneur de Norwood' » - Jurisource, le 29 mai 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle 'Les danseurs' » - Jurisource - le 30 mai 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements de Sherlock Holmes au moyen de la nouvelle 'L'École du Prieuré' » - Jurisource - le 13 juin 2023 et « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements qu'Émile Zola nous livre au moyen du roman La Fortune des Rougon » - Jurisource - le 19 juin 2023.

<sup>3</sup> Voir "A List of One Hundred Legal Novels" (1922), 17 Ill. L. Rev. 26, page 31.

Mon objectif est donc d'étudier le premier roman d'Albert Camus, lauréat du prix Nobel de littérature 1957, soit L'étranger, afin de décortiquer les enseignements portant sur les techniques policières qui s'y retrouvent, surtout en rapport aux entrevues des témoins en mettant l'accent sur leur comportement, sujet trop souvent négligé par rapport au comportement lors de leur témoignage au procès<sup>4</sup> et, de plus, on y tire profit en rapport aux interviews de témoins potentiels, du discernement de la détective lors de ses enquêtes et de son professionnalisme. Au demeurant, le procès qu'a subi « l'étranger » est fort utile en jetant un éclairage insigne quant aux aperçus du prévenu portant sur son appréciation de la pertinence de l'enquête.

### **L'importance de la littérature – exemples d'infractions**

Parfois, il est difficile sinon ardu de repérer un exemple d'une infraction criminelle afin d'illustrer les tenants et aboutissants de ce type de geste dans le cadre de l'enseignement, surtout lorsque ce genre de crime (Dieu merci) est rare. Dans de tels cas, il se peut que la plume des grandes écrivaines nous offre un exemple utile. Ainsi, Zola a écrit ce qui suit au chapitre premier du roman La Fortune des Rougon :

« Ce sol gras, dans lequel les fossoyeurs ne pouvaient plus donner un coup de bêche sans arracher quelque lambeau humain, eut une fertilité formidable...

Pendant près d'un mois, les gamins, qui pleuraient les poiriers, jouèrent aux boules avec des crânes ; de mauvais plaisants pendirent, une nuit, des fémurs et des tibias à tous les cordons de sonnette de la ville. ...

Cette citation illustre très bien les infractions qui sont décrites à l'article 182 du *Code criminel* en rapport aux dépouilles et lieux de repos. Relevons aussi cet exemple de l'infraction de méfait, que l'on trouve aussi dans ce roman :

Dans la ville, on parlait de ces fruits avec des grimaces de dégoût ; mais les gamins du faubourg n'avaient pas de ces délicatesses, et ils escaladaient la muraille, par bandes, le soir, au crépuscule, pour aller voler les poires, avant même qu'elles fussent mûres. ... [1]

---

<sup>4</sup> Voir mes livres qui traitent de ce sujet : La plaidoirie : un juge se livre, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2017, aux pages 81-143, L'évaluation du témoignage : un juge se livre, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2008, aux pages 99-162, Advocacy : À Lawyer's Playbook, Thomson Carswell, Toronto, 2006, aux pages 35-66 et, enfin, Demeanour Evidence on Trial: A Legal and Literary Criticism, Sandstone Academic Press, Melbourne, Australie, 2008.

## Un survol thématique des techniques policières à la lumière du roman L'étranger<sup>5</sup>

### Comportement, la preuve du

#### Introduction : les allures à titre de témoignage

D'emblée, qu'il me soit permis d'expliquer ma façon d'enseigner cette leçon quant à la preuve du comportement. Dans tous les cas où je cite un extrait de ce roman, la lectrice s' imagine qu'il s'agit d'une entrevue avec le personnage à titre de témoin en puissance, qui répond aux questions de l'enquêtrice bien avant le procès. Donc, l'enquêtrice va se poser la question si les réponses du témoin concordent avec ses allures, et ainsi de suite.

Allons de l'avant avec cette leçon et citons cet extrait tiré de la nouvelle « L'arrestation d'Arsène Lupin » de Maurice Leblanc : « ... C'était absurde d'ailleurs, car enfin rien dans les allures de ce monsieur ne permettait qu'on le suspectât. » En d'autres mots, l'enquêtrice doit elle se fier aux allures d'une personne afin de fonder (ou pas) une accusation? Qu'importe votre réponse, devriez-vous la revoir à la lumière de l'extrait qui suit, tiré du chapitre 8 du roman L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mr Hyde? La phrase est la suivante : « La physionomie du domestique confirmait amplement ses paroles ... » Exprimé autrement, l'écrivain R. L. Stevenson laissait voir que le visage d'un individu qui livre son témoignage aux policiers peut être scruté afin de déceler si la vérité a été décrite. Au demeurant, que l'enquêtrice puisse ainsi passer au crible le visage et les paroles d'un quidam et d'en conclure si la vérité a été dépeinte.

À ce sujet, il sied de citer les paroles que Shakespeare attribue à certains de ses personnages les plus connus de sa pièce Macbeth<sup>6</sup> :

“Duncan: There's no art To find the mind's construction in the face...” (1-iv-12)  
[Traduction: « Il n'y a pas d'art — pour découvrir sur le visage les dispositions de l'âme ... »]

“Macbeth ... Away, and mock the time with fairest show: False face must hide what the false heart doth know. » (1-vii-92) [Traduction: « ... Allons, et jouons notre monde par la plus sereine apparence. — Un visage faux doit cacher ce que sait un cœur faux. »]

---

<sup>5</sup> La lectrice doit noter que le roman compte deux parties, dont six chapitres pour la première et cinq pour la seconde. Ainsi, une citation contenue au premier chapitre de la première partie sera en note ainsi : [1-i].

<sup>6</sup> Voir le document de travail “Investigations 101 – Lessons from Macbeth”, disponible in Blue Line, [www.blueline.ca], le 27 mars 2023, une revue dédiée aux questions policières.

“Malcolm ... Let's not consort with them: To show an unfelt sorrow is an office Which the false man does easy...” (2-iii-135) [Traduction: « Ne les fréquentons pas: Montrer un chagrin non ressenti est un office Que l'homme faux fait facilement. »

Fort de ces enseignements, il nous semble évident que la littérature puisse appuyer la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocutrices.<sup>7</sup> Soit, mais l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au moment d'entreprendre votre enquête.<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> Par souci de commodité, on se limitera à une autre citation:

... Vous pensez bien que je ne crois pas à ces rumeurs. Et puis, je ne puis y croire lorsque je vous vois. Le vice s'inscrit lui-même sur la figure d'un homme. Il ne peut être caché. On parle quelquefois de vices secrets; il n'y a pas de vices secrets. Si un homme corrompu a un vice, il se montre de lui-même dans les lignes de sa bouche, l'abaissement de ses paupières, ou même dans la forme de ses mains ... Mais vous, Dorian, avec votre visage pur, éclatant, innocent ... je ne puis rien croire contre vous... [Le portrait de Dorian Gray, Oscar Wilde, chapitre 12.]

<sup>8</sup> J'invite la lectrice à prendre connaissance des [articles suivants que j'ai signés](#) : « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1900-1910) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – Jurisource.ca – le 9 mars 2022; « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1850-1899) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – Jurisource.ca – le 2 mars 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour fédérale » – Jurisource.ca – le 21 février 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour canadienne de l'impôt » – Jurisource.ca - le 14 février 2022; « La preuve du comportement: Les enseignements de l'arrêt *Clarke c. Edinburgh and District Tramways Co.* à la lumière du roman *Le contrat de mariage* de Balzac – la question des 'cillements' des témoins' » – Jurisource.ca - le 3 février 2022; « La preuve du comportement – les enseignements de la Cour d'appel de l'Ontario du 7 janvier 2022 à la lumière du roman de Balzac *La maison du chat-qui-pelote* – la question du témoin 'calme' et du témoin 'agressif' » - Jurisource.ca – le 27 janvier 2022; « La preuve du comportement: ce que Balzac enseigne aux plaideurs à la lumière du roman *Eugenie Grandet* – la question du voile, du visage et de la voix » Jurisource.ca, 24 janvier 2022 et « La plaidoirie et l'examen des grands principes visant l'appréciation du comportement du témoin » - Jurisource.ca, le 5 avril 2016.

## Les enseignements de la Cour suprême du Canada – un sommaire

*R. c. N.S.*, [2012] 3 R.C.S. 726, contient ces enseignements de la juge en chef McLachlin et des juges Deschamps, Fish et Cromwell :

26 Les changements dans le comportement du témoin peuvent s'avérer fort révélateurs; dans *Police c. Razamjoo*, [2005] D.C.R. 408, un juge de la Nouvelle-Zélande appelé à décider si les témoins pouvaient déposer en portant des burkas a fait remarquer ce qui suit:

[TRADUCTION] ... il existe des cas [...] où le comportement du témoin change radicalement au cours de sa déposition. Le regard qui dit "j'espérais ne pas avoir à répondre à cette question", parfois même un regard de pure haine porté sur l'avocat par un témoin qui a manifestement l'impression d'être pris au piège, peuvent être expressifs. Cela vaut également pour les changements brusques dans l'élocution, l'expression du visage ou le langage corporel. Le témoin qui passe d'une élocution calme au bafouillage nerveux; le témoin qui, au départ, parlait clairement et regardait son interlocuteur droit dans les yeux et qui commence à hésiter et à regarder ses pieds; le témoin qui, à un moment donné, devient nerveux et commence à transpirer, voilà autant d'exemples de situations où, malgré les obstacles culturels et linguistiques, le témoin transmet, du moins en partie par l'expression de son visage, un message concernant sa crédibilité. [par. 78] [Nous avons souligné.]

## Les enseignements du juge-en-chef Bowman

Relevons les enseignements du futur juge-en-chef Bowman *in Faulkner c. Canada*, 2006 CCI 239 :

[13] Je pense qu'il est important que les juges ne soient pas trop prompts à tirer des conclusions relatives à la crédibilité. J'ai dit ce qui suit dans la décision *1084767 Ontario Inc. (Celluland) c. Canada*, [2002] A.C.I. n° 227 (QL) :

8 La preuve de chacun des deux témoins est radicalement opposée à celle de l'autre. J'ai pris le jugement en délibéré puisque je ne crois pas approprié de tirer à la légère des conclusions relatives à la crédibilité ou, de façon générale, de rendre ces conclusions oralement à l'audience. Le pouvoir et l'obligation d'établir des conclusions relatives à la crédibilité sont l'une des plus lourdes responsabilités d'un juge de première instance. Le juge doit exercer cette responsabilité avec soin et après mûre réflexion puisqu'une conclusion défavorable de la crédibilité suppose que l'une des parties ment sous la foi du serment. Vouloir mettre un terme rapidement à une affaire ne peut être une excuse justifiant le mauvais usage de ce pouvoir. La responsabilité qui repose sur le juge d'un procès qui doit tirer des conclusions relatives à la crédibilité doit être particulièrement rigoureuse si l'on considère que l'on ne peut pratiquement pas en appeler de telles conclusions.

...

14 J'estime toujours qu'à titre de juges nous avons envers les personnes qui comparaissent devant nous le devoir de faire preuve de prudence et de prendre le temps nécessaire pour bien réfléchir lorsqu'il s'agit de tirer des conclusions au sujet de la crédibilité. Selon les études que j'ai consultées, les juges ne réussissent pas mieux que les autres à parvenir à une conclusion exacte sur la crédibilité. Nous n'avons pas le monopole de la perspicacité et de l'acuité et ne sommes pas supérieurs à d'autres personnes, comme les psychologues, les psychiatres ou les profanes, qui ont été testés. Étant donné que nous devons, dans le cadre de notre travail, arriver à des conclusions au sujet de la crédibilité, nous devons au moins nous acquitter de cette tâche avec une certaine humilité et en étant conscients de notre propre faillibilité. Je sais que les tribunaux d'appel disent qu'ils doivent faire preuve de retenue à l'égard des conclusions de fait des juges de première instance parce que ces derniers ont eu l'occasion d'observer le comportement des témoins au moment de leur témoignage. Eh bien, j'ai pour ma part vu des menteurs accomplis me regarder droit dans les yeux et me raconter les mensonges les plus flagrants de façon confiante, directe et franche; par contre, il y a des témoins honnêtes qui évitent de regarder le juge dans les yeux, qui bégayent, qui hésitent en parlant, qui se contredisent et qui finissent par présenter un témoignage qui est un fouillis total. Certains juges semblent quand même croire qu'ils peuvent instantanément faire la distinction entre ce qui est vrai et ce qui est faux et prononcer sur-le-champ un jugement fondé sur la crédibilité. La réalité est tout simplement que les juges, lorsqu'ils entendent des témoignages contradictoires, n'ont probablement, au mieux, qu'une chance sur deux de tirer la bonne conclusion quant à la crédibilité, et que leurs chances de le faire diminuent probablement s'ils fondent leur conclusion sur une simple réaction viscérale à un témoin. De plus, si une conclusion défavorable au sujet de la crédibilité est tirée, il faut absolument exposer les motifs à l'appui de la conclusion. [Soulignement ajouté.]

Qu'il me soit permis de résumer ces enseignements. D'une part, il nous semble évident que la littérature appuie la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocutrices. D'autre part, l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au moment d'entreprendre votre enquête. À ce sujet, à savoir le fait de juger le comportement des étrangers, relevons cette phrase que nous offre « Les Hêtres pourpres »: « Votre erreur, dit-il en prenant un charbon ardent avec les pincettes pour allumer la longue pipe de merisier – qui remplaçait généralement celle de terre, lorsqu'il était d'humeur plutôt combative que méditative ... »<sup>9</sup>

<sup>9</sup> Voir aussi cette phrase : « Non, ce n'est pas égoïsme ou amour-propre, dit-il, répondant suivant son usage à mes pensées plutôt qu'à mes paroles ... » Qui le saurait à moins que la détective ait obtenu des « tuyaux » de tierces parties? De plus, la nouvelle « Le Pouce de l'ingénieur » contient cet exemple : « ... [Holmes] nous reçut avec son

Qui pourrait offrir un tel aperçu autre qu'un proche du témoin? Voir aussi : « Sherlock Holmes conserva ses manières empreintes du calme professionnel jusqu'au départ de notre visiteur, bien qu'il fût facile de voir, pour moi qui le connaissais si bien, que son intérêt était excité au plus haut degré... »

**Propos introductifs : J'ai rarement vu la plupart des éléments dont étude est faite sous ce vocable**

D'entrée de jeu, je dois signaler que la plupart des éléments de la preuve du comportement me sont familiers, car j'ai lu des jugements, des articles dans la presse et de la doctrine à ce sujet. Cela étant, je ne me souviens pas d'avoir jamais constaté qu'un témoin frissonnait en déposant, nonobstant le nombre insigne de crimes dont les faits m'ont été relatés. Cela étant, bien que je n'aie pas été témoin de la plupart des éléments décrits plus loin, j'ai souvent vu ce qui suit, tiré de la nouvelle « Le collier de la Reine » :

... Ses paroles retentirent quelques secondes dans le silence inquiet, et sur le visage de M. et Mme de Dreux, se lisait un effort éperdu pour comprendre, en même temps que la peur, que l'angoisse de comprendre...

Relevons aussi ce qu'a dit Albert Camus : « Sur une même chose, on ne pensa pas de même façon le matin ou le soir. Mais où est le vrai, dans la pensée de la nuit ou l'esprit de midi. Deux réponses, deux races d'hommes. » Au demeurant, la preuve du comportement se résume à cette quête parmi non seulement les juges, mais aussi les enquêtrices, à « lire » ce que les visages d'autrui expriment, sans pour autant négliger les gestes, les hésitations, et ainsi de suite.

**Comportement – accumulation d'éléments**

Il n'est pas rare de retrouver des phrases du genre dans les nouvelles qu'on étudie: « Il avait les joues rouges, le front tout plissé de colère, et les veines des tempes gonflées. » Donc, l'enquêtrice doit parfois évaluer plus d'un élément à la fois. Ainsi, « Tout en courant il gesticulait avec les mains, secouait la tête et faisait les grimaces les plus extraordinaires... » Relevons aussi cet exemple : « Un instant après, il était dans la pièce, toujours essoufflé, toujours gesticulant, mais avec une telle expression de chagrin et de désespoir, que cessant de rire nous fûmes saisis d'horreur et de pitié... » [Ces exemples sont tirés de plusieurs documents de travail]

---

affabilité habituelle... » Comment est-ce que vous, la détective, êtes censée le savoir?

## **Comportement – capacité qu'on les gens d'assumer un élément du comportement – une mise en garde de plus**

Sir Arthur nous fournit cet exemple dans le récit « L'Aristocratique célibataire »: « Mais je ne lui aurais pas donné le nom que j'ai l'honneur de porter (ici il toussa et prit un air digne), si je ne l'avais pas crue douée de sentiments élevés... » [Nous avons souligné.] Voir aussi cet exemple : « ... À la vue des nouveaux venus, notre client s'était levé brusquement, et très raide, les yeux fixés sur le plancher, la main passée dans sa redingote, il prit l'attitude d'un homme dont la dignité a été atteinte... » [Nous avons souligné.] Pour ce qui est de la nouvelle « Le Pouce de l'ingénieur », nous lisons : « J'essayais de prendre un air indifférent... » Ce roman nous offre cet exemple : « À côté d'elle, il y avait l'ordonnateur, petit homme aux habits ridicules, et un vieillard à l'allure empruntée. J'ai compris que c'était M. Pérez. » [1-1]

### **Le comportement que nous offre la littérature**

Le second chapitre du roman décrit le système de portes qui protégeait le quartier riche de Plassans et on y lit ce qui suit quant au rôle du gardien qui « ... avait charge d'ouvrir aux personnes attardées. Mais il fallait parlementer longtemps. Le gardien n'introduisait les gens qu'après avoir éclairé de sa lanterne et examiné attentivement leur visage au travers d'un judas ; pour peu qu'on lui déplût, on couchait dehors... » Il y a fort à parier que ce genre d'évaluation reposait sur des critères peu objectifs – du genre, si vous me permettez cette expression peu usitée, « je n'aime pas sa face! ».

### **Le comportement jugé à juste titre à la lumière de l'âge des témoins**

Je suis d'avis qu'on doit nuancer les jugements portant sur notre capacité de bien juger les expressions et le langage gestuel d'autrui, certes, surtout en raison de la nature trop subjective de cette preuve, mais je crois que c'est à bon droit qu'on relève certains éléments plus objectifs, notamment l'âge des témoins. Relevons cet exemple utile :

« ... demain, ceux qui restent encore iront retrouver leurs frères. » Il prononça ce mot de frères avec une emphase juvénile. Puis, s'animant, d'une voix plus vibrante : « La lutte devient inévitable, ajouta-t-il ; mais le droit est de notre côté, nous triompherons. » [Voir le chapitre premier]<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup>

Nous allons identifier le chapitre au moyen du renvoi [4] et ainsi de suite.

## Le comportement – le chapelet des éléments

En lisant les extraits qui suivent, il faut se rappeler que la crédibilité d'un témoin ne s'évalue pas uniquement par ses expressions faciales, mais aussi, de façon non limitative, par la façon dont elle rend témoignage, par sa façon de répondre aux questions, de livrer son récit, par ses hésitations, sa voix, ou son langage corporel ... » Je cite l'hon. juge Bolduc, au par. 39 de l'arrêt *LSJPA -- 231*, [2023] J.Q. no 398, 2023 QCCQ 199 (C.Q.) (Chambre de la jeunesse). Donc, je vous invite à évaluer le rôle de ces éléments en tenant pour acquis que la personne que vous êtes à interviewer « démontre » à tour de rôle ces « attributs ». Au demeurant, allez-vous croire leurs paroles en compte rendu de leur langage non verbal?

### Accent

« Et le procureur a noté avec un accent mauvais : « Ce sera tout pour le moment. » [2-3]

### Air

« Mais il n'avait pas l'air content. » [1-1]

« En me réveillant, j'ai compris pourquoi mon patron avait l'air mécontent quand je lui ai demandé mes deux jours de congé... » [1-2]

« J'ai dit 'une soixantaine d'années', pour ne pas me tromper et je ne sais pas pourquoi il a eu l'air d'être soulagé et de considérer que c'était une affaire terminée. » [1-3]

« ... il m'a demandé encore si je voulais être son copain. J'ai dit que ça m'était égal : il a eu l'air content. » [1-3]

« Un moment après, elle m'a demandé si je l'aimais. Je lui ai répondu que cela ne voulait rien dire, mais qu'il me semblait que non. Elle a eu l'air triste. » [1-4]

« Il avait une cigarette à la bouche et l'air doucereux. » [1-4]

« De loin, j'ai aperçu sur le pas de la porte le vieux Salamano qui avait l'air agité. » [1-4]

« J'ai répondu qu'on ne changeait jamais de vie, qu'en tout cas toutes se valaient et que la mienne ici ne me déplaisait pas du tout. Il a eu l'air mécontent, m'a dit que je répondais toujours à côté ... » [1-5]

« Je voulais bien le savoir, mais je n'y avais pas pensé et c'est ce qu'elle avait l'air de me reprocher. Alors, devant mon air emparé, elle a encore ri et elle a eu vers moi un mouvement de tout le corps pour me tendre sa bouche. » [1-5]

« Il m'a seulement demandé du même air un peu las si je regrettais mon acte. » [2-1]

« Les journalistes tenaient déjà leur stylo en main. Ils avaient tous le même air indifférent et un peu narquois. » [2-3]

« ... avec sa jaquette et son air précis et décidé. » [2-3]

« Il m'a semblé que ses yeux brillaient et que ses lèvres tremblaient. Il avait l'air de me demander ce qu'il pouvait encore faire. » [2-3]

### **Geste**

« Pour la première fois depuis que je le connaissais, d'un geste furtif, il m'a tendu la main ... » [1-5]

### **Indifférence**

« Je me suis retourné. Ils étaient toujours à la même place et ils regardaient avec la même indifférence l'endroit que nous venions de quitter. » [1-6]

### **Rage**

« J'ai parlé plus fort. Alors sans se retourner, il m'a répondu avec une sorte de rage rentrée : 'Il est toujours là.] » [1-3]

### **Recul**

« Quand nous nous sommes rhabillés, elle a eu l'air très surprise de me voir avec une cravate noire et elle m'a demandé si j'étais en deuil. Je lui ai dit que maman était morte. Comme elle voulait savoir depuis quand, j'ai répondu : 'Depuis hier.' Elle a eu un petit recul, mais n'a fait aucune remarque... » [1-2]

### **Regards**

« Il m'a regardé d'une façon bizarre, comme si je lui inspirais un peu de dégoût. » [2-1]

« Ensuite, il m'a regardé attentivement et avec un peu de tristesse. » [2-1]

« ... son mari sans doute, un grand type blond au regard franc. » [2-2]

« Puis le président a demandé à l'avocat général s'il n'avait pas de question à poser au témoin et le procureur s'est écrié : « Oh ! non, cela suffit », avec un tel éclat et un tel regard triomphant dans ma direction que, pour la première fois depuis bien des années, j'ai eu une envie stupide de pleurer parce que j'ai senti combien j'étais détesté par tous ces gens-là. [2-3]

« L'aumônier aussi connaissait bien ce jeu, je l'ai tout de suite compris : son regard ne tremblait pas. » [2-5]

## Rougir

« C'est alors qu'il m'avait appris qu'il avait vécu à Paris et qu'il avait du mal à l'oublier. À Paris, on reste avec le mort, trois, quatre jours quelquefois. Ici on n'a pas le temps, on ne s'est pas fait à l'idée que déjà il faut courir derrière le corbillard. Sa femme lui avait dit alors : « Tais-toi, ce ne sont pas des choses à raconter à Monsieur. » Le vieux avait rougi et s'était excusé. » [1-1]

## Tête

« Marie s'est moquée de moi parce qu'elle disait que j'avais 'une tête d'enterrement' » [1-6]

## Tics

« Lorsqu'ils se sont assis, la plupart m'ont regardé et ont hoché la tête avec gêne, les lèvres toutes mangées par leur bouche sans dents, sans que je puisse savoir s'ils me saluaient ou s'il s'agissait d'un tic. » [1-1]

« Il m'a paru très raisonnable et, somme toute, sympathique, malgré quelques tics nerveux qui lui tiraient la bouche. » [2-1]

## Visages

« C'est à ce moment que les amis de maman sont entrés. Ils étaient en tout une dizaine, et ils glissaient en silence dans cette lumière aveuglante. Ils se sont assis sans qu'aucune chaise grinçât. Je les voyais comme je n'ai jamais vu personne et pas un détail de leurs visages ou de leurs habits ne m'échappait. ... » [1-1] [Nous avons souligné.]

« C'était un homme déjà âgé, sympathique, avec un visage un peu grimaçant. » [2-3]

« Il m'a semblé alors reconnaître le sentiment que je lisais sur tous les visages. » [2-4]

## Yeux

« En arrivant, le concierge m'a regardé et il a détourné les yeux. » [2-3]

« L'avocat général m'a regardé avec une lueur ironique dans les yeux. » [2-3]

« Il m'a semblé que ses yeux brillaient et que ses lèvres tremblaient. Il avait l'air de me demander ce qu'il pouvait encore faire. » [2-3]

« L'avocat général m'a posé alors la même question et j'ai regardé Raymond qui n'a pas détourné les yeux. » [2-3]

« ... c'est le silence de la salle qui est monté vers moi, le silence, et cette singulière sensation que j'ai eue lorsque j'ai constaté que le jeune journaliste avait détourné ses yeux. » [2-4]

## Comportement – en guise de conclusion sommaire

Chaque roman, chaque conte, chaque nouvelle contiennent des exemples de la preuve du comportement qui tendent à établir la force probante de cet élément de témoignage non verbal, ou à démontrer que cette preuve est non indiquée, selon les renseignements qui encadrent les citations. Relevons cet exemple tiré du roman Moby Dick, du romancier Herman Melville, au chapitre 48 « Le premier branle-bas » : « ... Achab ... le front orageux, les yeux rouges de meurtre, les lèvres collées de bave, il poursuivit sa proie. » Compte tenu des plus de trois cents pages qui font l'introduction du personnage sanguinaire qu'est Achab, la lectrice accepte aisément ces éléments de la preuve du comportement. Mais, souvent, il y a carence d'une telle preuve à l'appui!

Dans le cas de ce roman, reprenons la citation qui suit :

« C'est à ce moment que les amis de maman sont entrés. Ils étaient en tout une dizaine, et ils glissaient en silence dans cette lumière aveuglante. Ils se sont assis sans qu'aucune chaise grinçât. Je les voyais comme je n'ai jamais vu personne et pas un détail de leurs visages ou de leurs habits ne m'échappait. ... » [1-1]  
[Nous avons souligné.]

Certes, j'aurais plus de confiance en rapport à la capacité des enquêtrices lors de l'enquête, et des juges lors de l'instruction, à rendre des décisions sages en ce qui a trait à la preuve du comportement si ce talent de se rappeler chaque détail du visage d'autrui existait ... Rappelez-vous aussi le passage où l'étranger se pose la question s'il s'agit d'un tic ou d'un élément de comportement.

## Discernement dont doit faire preuve l'enquêtrice

### Conclusions – parfois on ne sait quoi conclure

Relevons cet exemple : « J'ai dû lire cette histoire des milliers de fois. D'un côté, elle était invraisemblable. D'un autre, elle était naturelle. » [2-2]

### Mémoire du témoin

Relevons cet exemple fort utile qui illustre que certains témoins n'ont aucun souvenir valable des événements :

Moi, je sentais le sang qui me battait aux tempes. Tout s'est passé ensuite avec tant de précipitation, de certitude et de naturel, que je ne me souviens plus de rien. [1-1]

### Nature humaine – blâme, se faire porter le

Nul doute que certains témoins en puissance refusent de prendre sur eux le fardeau de la responsabilité pour des gestes « blâmables » et d'autres qui se blâment pour beaucoup trop – l'enquêtrice doit faire la part des choses! Ainsi : « ... Cela ne signifiait rien. De toute façon, on est toujours un peu fautif ... » [1-2]

### **Nature humaine – l'habitude, le jeu de**

L'enquêtrice doit évaluer les réponses du témoin sous plusieurs angles, notamment afin de savoir si cet individu croit vraiment ce qu'il déclare ou s'il s'appuie sur un élément de la nature humaine, dans ce cas, le fait de croire que le commun des mortels s'habitue à tout. Ainsi :

Quand elle était à la maison, maman passait son temps à me suivre des yeux en silence. Dans les premiers jours où elle était à l'asile, elle pleurait souvent. Mais c'était à cause de l'habitude. Au bout de quelques mois, elle aurait pleuré si on l'avait retirée de l'asile. Toujours à cause de l'habitude. C'est un peu pour cela que dans la dernière année je n'y suis presque plus allé... [1-1]

### **Nature humaine – minimiser notre culpabilité – violence conjugale**

Relevons cette illustration du type d'aveux que l'enquêtrice doit soupeser :

... Il l'avait battue jusqu'au sang. Auparavant, il ne la battait pas. 'Je la tapais, mais tendrement pour ainsi dire. Elle criait un peu. Je fermait les volets et ça finissait comme toujours. Mais maintenant, c'est sérieux. Et pour moi, je l'ai pas assez punie.' » [1-3]

### **Nature humaine – peine, nous hésitons à faire de la peine à autrui, donc lorsqu'on agit de la sorte, c'est perçu comme un commentaire sincère**

Que cette croyance soit non indiquée ou bien fondée, le commun des mortels va accorder du poids aux propos négatifs de l'étranger, que nous retrouvons ci-dessus :

« Un moment après, elle m'a demandé si je l'aimais. Je lui ai répondu que cela ne voulait rien dire, mais qu'il me semblait que non. Elle a eu l'air triste. » [1-4]

À plus forte raison, nous avons tendance à accorder du crédit au type de commentaire « négatif » qui suit :

Marie m'a dit que c'était terrible et je n'ai rien répondu. Elle m'a demandé d'aller chercher un agent, mais je lui ai dit que je n'aimais pas les agents... [1-4]

### **Nature humaine – raisonnable, être**

« ... Mais ce n'était pas raisonnable. J'avais tort de me laisser aller à ces suppositions parce que, l'instant d'après, j'avais si affreusement froid que je me recroquevillais sous ma couverture. Je claquais des dents sans pouvoir me retenir. Mais, naturellement, on ne peut pas être toujours raisonnable. » [2-5]

### **Nature humaine – se comprendre ou croire se comprendre**

L'enquêtrice doit craindre ce genre de croyances : « ... Raymond m'a serré la main très fort et m'a dit qu'entre hommes on se comprenait toujours. » [1-3]

### **Parti pris – il faut accorder un poids négatif aux témoins qui font état d'un parti pris**

Relevons cet exemple : « Marie m'a dit que c'était terrible et je n'ai rien répondu. Elle m'a demandé d'aller chercher un agent, mais je lui ai dit que je n'aimais pas les agents... » [1-4]

### **Précisions quant aux faits, suivant la précision des questions de l'enquêtrice**

D'entrée de jeu, relevons le premier paragraphe du roman : « Aujourd'hui, maman est morte. Ou peut-être hier, je ne sais pas. J'ai reçu un télégramme de l'asile : 'Mère décédée. Enterrement demain. Sentiments distingués.' Cela ne veut rien dire. C'était peut-être hier. » [1-1] À titre d'enquêtrice, vous devez chercher à éviter une ambiguïté qui pourrait aisément être résolue au moyen d'une question précise. Cela étant, il est important de nuancer entre l'importance du fait matériel et ce que le témoin sait, et ce qu'il cherche à savoir. Dans un premier cas, par souci de commodité, rappelons que certaines infractions exigent une preuve selon laquelle le décès, s'il y a lieu, soit survenu dans un délai précis et il vous incombe d'obtenir des précisions. Dans un second cas, l'indifférence d'un témoin par rapport à un fait si important pourrait vous pousser vers certaines conclusions. Dans un second, toujours au premier chapitre du roman, relevons ce qui suit : « Un peu après, il m'a demandée : 'C'est votre mère qui est là ?' J'ai encore dit : 'Oui.' 'Elle était vieille ?' J'ai répondu : 'Comme ça', parce que je ne savais pas le chiffre exact. »

Poursuivant dans cet ordre d'idée, relevons cet extrait :

... avec le soir naissant, les rues se sont animées. Les promeneurs revenaient peu à peu. J'ai reconnu le monsieur distingué au milieu d'autres. Les enfants pleuraient ou se laissaient traîner. Presque aussitôt, les cinémas du quartier ont déversé dans la rue un flot de spectateurs. Parmi eux, les jeunes gens avaient des gestes plus décidés que d'habitude et j'ai pensé qu'ils avaient vu un film d'aventures. Ceux qui revenaient des cinémas de la ville arrivèrent un peu plus tard. Ils semblaient plus graves. Ils riaient encore, mais de temps en temps, ils paraissaient fatigués et songeurs... [1-2]

L'enquêtrice visera à obtenir des précisions afin de nuancer des conclusions de ce genre.

### **Témoin honnête qui n'appuie pas la poursuite ou quelqu'un qui cherche à aider la personne qu'il croit coupable?**

L'extrait qui suit illustre bien ce dilemme. M. Pérez aimait la mère de l'étranger, avant la mort de celle-ci, et il n'a pas dit grand-chose qui était utile au ministère public. Est-ce en raison de sa peine, ou afin d'aider celui qu'il croit coupable?

Quand est venu le tour de Thomas Pérez, un huissier a dû le soutenir jusqu'à la barre. Pérez a dit qu'il avait surtout connu ma mère et qu'il ne m'avait vu qu'une fois, le jour de l'enterrement. On lui a demandé ce que j'avais fait ce jour-là et il a répondu : « Vous comprenez, moi-même j'avais trop de peine. Alors, je n'ai rien vu. C'était la peine qui m'empêchait de voir. Parce que c'était pour moi une très grosse peine. Et même, je me suis évanoui. Alors, je n'ai pas pu voir Monsieur. » [2-3]

## **Interviewer les témoins**

### **Aveux, le sort du procès peut dépendre de la nature des**

D'emblée, relevons cet exemple :

... Cette épée brûlante rongait mes cils et fouillait mes yeux douloureux. C'est alors que tout a vacillé. La mer a charrié un souffle épais et ardent. Il m'a semblé que le ciel s'ouvrait sur toute son étendue pour laisser pleuvoir du feu. Tout mon être s'est tendu et j'ai crispé ma main sur le revolver. La gâchette a cédé, j'ai touché le ventre poli de la crosse et c'est là, dans le bruit à la fois sec et assourdissant, que tout a commencé. J'ai secoué la sueur et le soleil. J'ai compris que j'avais détruit l'équilibre du jour, le silence exceptionnel d'une plage où j'avais été heureux. Alors, j'ai tiré encore quatre fois sur un corps inerte où les balles s'enfonçaient sans qu'il y parût. Et c'était comme quatre coups brefs que je frappais sur la porte du malheur. » [1-6]

### **Conseils que donnent les avocates avant l'entrevue**

Règle générale, si un témoin consulte une avocate suite à une convocation à titre de témoin, le témoin va entendre ces conseils : « ... de répondre brièvement aux questions qu'on me poserait, de ne pas prendre d'initiatives ... » [2-3] Plus loin, l'auteur a écrit : « Malgré mes préoccupations, j'étais parfois tenté d'intervenir et mon avocat me disait alors : 'Taisez-vous, cela vaut mieux pour votre affaire.' » [2-4]

### **« Contrainte à dire le contraire de votre pensée? »**

Les juges vont scruter de près votre conduite afin de contrôler si le type de plainte qui est citée plus bas est bien fondé dans le cadre de votre enquête : « ... Mais, tout d'un coup, Marie a éclaté en sanglots, a dit que ce n'était pas cela, qu'il y avait autre chose, qu'on la forçait à dire le contraire de ce qu'elle pensait... » [2-3]

### **Dialogue ou prise de renseignements?**

Quelquefois, il est non indiqué de poser des questions à un témoin qui font état de vos reproches. Ainsi :

« J'ai répondu qu'on ne changeait jamais de vie, qu'en tout cas toutes se valaient et que la mienne ici ne me déplaisait pas du tout. Il a eu l'air mécontent, m'a dit que je répondais toujours à côté ... » [1-5] [Nous avons souligné.]

## **Droit aux services d'une avocate**

Le chapitre 1 de la deuxième partie illustre bien de quelle façon une personne qui cherche à interroger un détenu doit faire en sorte que ce dernier soit informé de son droit aux services d'une avocate. Toutefois, l'enquêtrice doit veiller au grain, car certains individus, comme l'étranger, ne prennent pas cet avis au sérieux : « J'ai trouvé qu'il était très commode que la justice se chargeât de ces détails. Je le lui ai dit. Il m'a approuvé et a conclu que la loi était bien faite. Au début, je ne l'ai pas pris au sérieux... »

### **Façon de s'exprimer**

L'enquêtrice doit toujours chercher à bien saisir de quelle façon le témoin s'exprime. Ainsi : « Lui parlait lentement et j'ai remarqué qu'il avait l'habitude de compléter tout ce qu'il avançait par un 'et je dirai plus', même quand, au fond, il n'ajoutait rien au sens de sa phrase... » [1-6]

### **Interdire une réponse**

L'enquêtrice n'a pas le droit de suivre l'exemple de l'avocat dans la citation qui suit, tirée de l'entrevue de l'étranger avec son avocat :

Sans doute, j'aimais bien maman, mais cela ne voulait rien dire. Tous les êtres sains avaient plus ou moins souhaité la mort de ceux qu'ils aimaient. Ici, l'avocat m'a coupé et a paru très agité. Il m'a fait promettre de ne pas dire cela à l'audience, ni chez le magistrat instructeur. [2-1]

### **Poser des questions – le témoin est-il à l'aise?**

Il est toujours utile de poser la question au témoin à savoir s'il est à l'aise à répondre à vos questions. Si le témoin dit oui, fort bien. Si le témoin dit non, vous lui demandez ce que vous pouvez faire pour lui venir en aide et vous vous mettez à l'abri, en partie du moins, du reproche que vous vous fchiez de son état. À ce sujet, relevons cet extrait : « Je ne voulais pas déjeuner chez Céleste comme d'habitude parce que, certainement, ils m'auraient posé des questions et je n'aime pas cela. » [1-2]

Plus loin, au chapitre 6 de cette première partie, nous lisons : « ... et je suis resté pour expliquer aux femmes ce qui était arrivé. Mme Masson pleurait et Marie était très pâle. Moi, cela m'ennuyait de leur expliquer... »

Enfin, par souci de commodité, notons ce qui suit en rapport à une question de son avocat : d'une part : « Cette question m'a beaucoup étonné et il me semblait que j'aurais été très gêné si j'avais eu à la poser. J'ai répondu cependant que j'avais un peu perdu l'habitude de m'interroger et qu'il m'était difficile de le renseigner. » [2-1] Et, d'autre part : « Il y a des choses dont je n'ai jamais aimé parler. » [2-2]

### **Possible, est-ce**

« Il m'a regardé et m'a interrogé : 'Qu'en pensez-vous ?' J'ai répondu que c'était possible. » [2-5] Ce genre de réponse est souvent inutile.

### **Précisions quant aux faits, suivant la précision des questions de l'enquêtrice**

Voir le sous-titre du même nom, qui se trouve sous le titre « Discernement dont doit faire preuve l'enquêtrice. » De plus, relevons cette phrase pertinente :

Il s'est interrompu et j'étais gêné parce que je sentais que je n'aurais pas dû dire cela. Au bout d'un moment, il m'a regardé et il m'a demandé : « Pourquoi? », mais sans reproche, comme s'il s'informait. J'ai dit : « Je ne sais pas. » [1-1]

À titre d'enquêtrice, vous devez vous évertuer à répondre (dans votre tête, comme on dit de façon familière) au même genre de question et si vous devez obtenir un complément de réponses, vous devez pousser plus loin votre examen. Ainsi :

... Toujours sans logique apparente, le juge m'a alors demandé si j'avais tiré les cinq coups de revolver à la suite. J'ai réfléchi et précisé que j'avais tiré une seule fois d'abord et après quelques secondes, les quatre autres coups. « Pourquoi avez-vous attendu entre le premier et le second coup ? » dit-il alors. Une fois de plus, j'ai revu la plage rouge et j'ai senti sur mon front la brûlure du soleil. Mais cette fois, je n'ai rien répondu. [2-1]

### **Réfléchir, accordez au témoin l'occasion de bien réfléchir à vos questions**

Il est très important que vous accordiez aux témoins la faculté de réfléchir avant de répondre à vos questions. Voici un exemple : « J'ai réfléchi et j'ai dit que, plutôt que du regret véritable, j'éprouvais un certain ennui. » [2-1] Cette méthode fera en sorte qu'au procès, le cas échéant, le juge sera en mesure de conclure que vous n'avez pas « bousculé » le témoin, mettant en doute la véracité ou la fiabilité des renseignements.

### **Religion, invoquer Dieu afin d'inciter un détenu à passer aux aveux**

Ce scénario est décrit au chapitre 2-1 et il vous est interdit d'agir de la sorte. C'est contraire à la Charte d'invoquer une question religieuse afin d'inciter des aveux. Par exemple, la personne qui a questionné l'étranger lui a dit : « C'est fini pour aujourd'hui, monsieur l'Antéchrist. » [2-1]

### **Réponse afin de satisfaire à notre devoir de témoin, ou pour en finir?**

L'enquêtrice s'évertue à conclure quant au bien-fondé des réponses d'un témoin et doit donc se poser la question si le témoin vise à satisfaire à son devoir de citoyen. Voir ce que l'étranger dit afin de se soustraire d'un entretien : « ... j'étais tassé contre un militaire qui m'a souri et qui m'a demandé si je venais de loin. J'ai dit 'oui' pour n'avoir plus à parler. » [1-1] Relevons aussi cet exemple : « 'Vous êtes jeune, et il me semble que c'est une vie qui doit vous plaire.' J'ai dit que oui, mais que dans le fond cela m'était égal... » [1-5]

Enfin, il faut éviter que la personne que vous allez recevoir en entrevue agisse ainsi, à l'instar de l'étranger :

J'ai bien remarqué qu'il me tutoyait, mais j'en avais assez. La chaleur se faisait de plus en plus grande. Comme toujours, quand j'ai envie de me débarrasser de quelqu'un que j'écoute à peine, j'ai eu l'air d'approuver... » [2-1]

### **Scruter autant les derniers mots d'une réponse que les premiers**

Parfois, le témoin en dit plus qu'il le souhaitait! Ainsi :

Quand elle était à la maison, maman passait son temps à me suivre des yeux en silence. Dans les premiers jours où elle était à l'asile, elle pleurait souvent. Mais c'était à cause de l'habitude. Au bout de quelques mois, elle aurait pleuré si on l'avait retirée de l'asile. Toujours à cause de l'habitude. C'est un peu pour cela que dans la dernière année je n'y suis presque plus allé. Et aussi parce que cela me prenait mon dimanche - sans compter l'effort pour aller à l'autobus, prendre des tickets et faire deux heures de route. [1-1] [Soulignement ajouté.]

### **Silence, vous devez éviter des questions sans réponses**

Relevons cette illustration :

Il a émis la supposition que je devais être bien malheureux depuis que maman était morte et je n'ai rien répondu. Il m'a dit alors, très vite et avec un air gêné, qu'il savait que dans le quartier on m'avait mal jugé parce que j'avais mis ma mère à l'asile, mais il me connaissait et il savait que j'aimais beaucoup maman. J'ai répondu, je ne sais pas encore pourquoi, que j'ignorais jusqu'ici qu'on me jugeât mal à cet égard ... [1-5]

Vous devez faire en sorte que chaque question soit suivie d'une réponse. Si le témoin refuse de vous fournir une réponse, ce qui est différent de ne pas répondre, l'enquêtrice se doit d'épuiser toutes les autres questions et de revenir à la question qu'on cherche à éviter. Comme de raison, il y a des individus taciturnes. À ce sujet, l'étranger a dit au juge d'instruction : « C'est que je n'ai jamais grand-chose à dire. Alors je me tais. » [2-1] Plus loin, on lit :

... Toujours sans logique apparente, le juge m'a alors demandé si j'avais tiré les cinq coups de revolver à la suite. J'ai réfléchi et précisé que j'avais tiré une seule fois d'abord et après quelques secondes, les quatre autres coups. « Pourquoi avez-vous attendu entre le premier et le second coup ? » dit-il alors. Une fois de plus, j'ai revu la plage rouge et j'ai senti sur mon front la brûlure du soleil. Mais cette fois, je n'ai rien répondu. [2-1] [Soulignement ajouté.]

### **Situation idéale ou médiocre?**

L'enquêtrice lira le passage qui suit et sera soucieuse de ne pas recevoir en entrevue une personne qui pourra plus tard expliquer des réponses contradictoires ou non indiquées au moyen d'un manque de sommeil. Vous devez mettre les chances de votre côté :

Tout cela, le soleil, l'odeur de cuir et de crottin de la voiture, celle du vernis et celle de l'encens, la fatigue d'une nuit d'insomnie, me troublaient le regard et les idées. [Soulignement ajouté.]

### **Professionnalisme dont doivent faire preuve les enquêtrices**

#### **Contrôler les renseignements que vous obtenez**

« La veille nous étions allés au commissariat et j'avais témoigné que la fille avait 'manqué' à Raymond. Il en a été quitte pour un avertissement. On n'a pas contrôlé mon affirmation... » [1-6] Il s'agit d'un manque de rigueur.

#### **Réfléchir, avant tout, il faut**

« Il allait réfléchir. » C'est le mot d'ordre pour la réussite. [1-3]

#### **Travail méticuleux**

L'enquêtrice doit agir dans le sillon de ce qu'on lit dans cet extrait : « ... elle a continué ce travail méticuleusement ... » [1-5]

#### **Violence, voies de fait à l'endroit d'un suspect**

Relevons cet exemple d'une situation à proscrire :

... Pourtant, il en est arrivé un [un policier] avec le locataire du deuxième qui est plombier. Il a frappé à la porte et on n'a plus rien entendu. Il a frappé plus fort et au bout d'un moment, la femme a pleuré et Raymond a ouvert. Il avait une cigarette à la bouche et l'air douxereux. La fille s'est précipitée à la porte et a déclaré à l'agent que Raymond l'avait frappée. « Ton nom », a dit l'agent. Raymond a répondu. « Enlève ta cigarette de la bouche quand tu me parles », a dit l'agent. Raymond a hésité, m'a regardé et a tiré sur sa cigarette. À ce moment, l'agent l'a giflé à toute volée d'une claque épaisse et lourde, en pleine joue. La cigarette est tombée quelques mètres plus loin. Raymond a changé de visage, mais il n'a rien dit sur le moment et puis il a demandé d'une voix humble s'il pouvait ramasser son mégot. L'agent a déclaré qu'il le pouvait et il a ajouté : « Mais la prochaine fois, tu sauras qu'un agent n'est pas un guignol. » Pendant ce temps, la fille pleurait et elle a répété « Il m'a tapée. C'est un maquereau. » -« Monsieur l'agent, a demandé alors Raymond, c'est dans la loi, ça, de dire maquereau à un homme ? » Mais l'agent lui a ordonné « de fermer sa gueule ». Raymond s'est alors retourné vers la fille et il lui a dit : « Attends, petite, on se retrouvera. » L'agent lui a dit de fermer ça, que la fille devait partir et lui rester dans sa chambre en attendant d'être convoqué au commissariat. Il a ajouté que

Raymond devrait avoir honte d'être soûl au point de trembler comme il le faisait. À ce moment, Raymond lui a expliqué : « Je ne suis pas soûl, monsieur l'agent. Seulement, je suis là, devant vous, et je tremble, c'est forcé. » Il a fermé sa porte et tout le monde est parti. ... [1-4]

### **En guise de conclusion**

L'étranger déclare, à la fin du chapitre deux de la deuxième partie, « ... personne ne peut imaginer ce que sont les soirs dans les prisons. » Cette phrase devrait inciter les enquêtrices à toujours se répéter que des personnes non coupables sont parfois l'objet de poursuites criminelles, et il est donc impératif de ne pas scruter chaque élément du dossier afin de vérifier le bien-fondé de la poursuite. À ce sujet, relevons ce qui suit, tiré de l'arrêt *R. c. Doyle*, 2023 ONCA 427 :

[1] This is another in the long list of wrongful convictions brought about in part by the unreliable expert evidence of disgraced pathologist Dr. Charles Smith. Cases in this court setting aside such convictions include *R. v. Mullins-Johnson*, 2007 ONCA 720, 87 O.R. (3d) 425; *R. v. Sherrett-Robinson*, 2009 ONCA 886; *R. v. Kumar*, 2011 ONCA 120, 268 C.C.C. (3d) 369; *R. v. Brant*, 2011 ONCA 362; *R. v. Shepherd*, 2016 ONCA 188; and *R. v. Blackett*, 2018 ONCA 119.